

Conseil spécialisé Pêche - 3 février 2016 Appui aux exportateurs

Mission des Affaires Européennes et Internationales *Unité d'Appui aux Exportateurs* export@franceagrimer.fr

FILIERE CONCHYLICOLE

<u>Etats-Unis / huîtres :</u> attente d'informations sur l'éventuelle reconnaissance d'équivalence entre USA et les Etats membres audités en octobre-novembre 2014 (Espagne - Pays-Bas) et les conditions d'extension de cette équivalence à d'autres Etats membres.

Pour mémoire audit des zones US par l'Union européenne en 2015.

<u>Japon / huîtres :</u> objectif : agrément d'une ou plusieurs zones satisfaisant aux exigences sanitaires japonaises

Echanges en cours avec le CNC pour caler le protocole d'analyse de l'eau et le document à présenter aux autorités japonaises.

Corée / huîtres : nécessité d'analyse de l'eau comme pour le Japon pour ouvrir des négociations. En attente de la priorisation du CNC

<u>Hong-Kong / huîtres :</u> réouverture des zones suite à la mission de juillet 2014, sous réserve d'un étiquetage des huîtres (courrier des professionnels transmis à Hong Kong).

A noter : 8 cas de norovirose à Hong Kong fin 2015, imputés à des huîtres françaises ; fermeture d'une zone - enquête en cours.

Taiwan / huîtres : questions des autorités taïwanaises suite aux non conformités relevées par Hong-Kong

Négociations en cours d'un certificat sanitaire (CS) mentionnant les zones d'origine.

<u>Chine / animaux aquatiques vivants :</u> demande des autorités chinoises de création d'une liste d'établissements autorisés à exporter en Chine (huitres, crustacés, ...). Liste de 114 établissements candidats à l'agrément export transmise fin octobre 2015 par les autorités françaises.

Cette liste n'a toujours pas été validée par les autorités chinoises qui indiquent que, dans l'attente de cette validation, les exportations peuvent se poursuivre comme précédemment, c'est-à-dire sans agrément export.

Incohérence du coté chinois, susceptible de provoquer des blocages : bien que l'autorité de la quarantaine (AQISQ) indique qu'il n'y a pas lieu de constituer de listes d'établissements agréés pour les huitres vivantes, les postes frontaliers (CIQ) bloquent les marchandises.

Appel à la vigilance des exportateurs nécessaire notamment pour la rédaction des certificats sanitaires (numéro d'agrément, adresse des établissements...). Dans l'attente d'une clarification de la situation, il convient d'être prudent et se renseigner auprès de l'importateur chinois.

AUTRES PRODUITS

Poisson fumé / Australie : demande d'ouverture du marché et coordonnées de l'importateur envoyés aux autorités australiennes.

En attente du questionnaire à remplir par la filière.

Chine / produits transformés : audit CNCA en novembre 2015 dans deux établissements de produits transformés de la pêche (déjà agréés).

AGENDA

Formation « Préparer son parcours à l'export : maîtriser les procédures sanitaires » : 11 février 2016 - France AgriMer

Comite SPS export section IV (produits animaux): 10 mars 2016- FranceAgriMer